



Paris, le 29 avril 2014

Assemblée Générale 2014 de Danone

Les actionnaires de Danone ont approuvé l'ensemble des résolutions lors de l'Assemblée Générale qui s'est tenue ce jour.

52,2% du capital social de Danone était présent ou représenté à cette Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale a notamment approuvé les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice 2013, ainsi que le dividende proposé de 1,45 euro par action, soit un montant stable par rapport au dividende distribué au titre de l'exercice 2012.

L'Assemblée Générale a, par ailleurs, décidé que chaque actionnaire pourrait choisir de recevoir le paiement du dividende en numéraire ou en actions DANONE.

Le prix d'émission des actions nouvelles qui seront remises en paiement du dividende est de 45,62 euros. Il correspond à 90% de la moyenne des premiers cours cotés sur Euronext lors des 20 séances de bourse précédant le jour de l'Assemblée Générale diminuée du montant du dividende, et arrondi au centime d'euro supérieur.

Ces actions nouvelles porteront jouissance au 1^{er} janvier 2014 et seront entièrement assimilées aux autres actions de la Société. La date de détachement du dividende de l'action ainsi que la date de négociation *ex-dividend* sont fixées au mercredi 7 mai 2014.

La période pendant laquelle les actionnaires pourront opter pour un paiement du dividende en numéraire ou en actions débutera le mercredi 7 mai 2014 et s'achèvera le mercredi 21 mai 2014. Au-delà de cette date ou en l'absence d'exercice de l'option, l'actionnaire se verra payer le dividende en numéraire.

Si le montant du dividende auquel ont droit les actionnaires ayant opté pour un paiement en actions ne correspond pas à un nombre entier d'actions, ces derniers recevront le nombre d'actions immédiatement inférieur, complété d'une soulte en numéraire.

La mise en paiement du dividende en numéraire ou la livraison des actions interviendra le mardi 3 juin 2014.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale a approuvé la nomination de Madame Gaëlle Olivier et de Monsieur Lionel Zinsou-Derlin en qualité de nouveaux administrateurs ainsi que l'ensemble des renouvellements de mandats d'administrateurs proposés.

Les présentations, les résultats des votes des résolutions et une retransmission de l'Assemblée Générale seront disponibles dès le mercredi 30 avril 2014 sur le site Internet de Danone (www.finance.danone.fr).

L'option de recevoir le dividende au titre de l'exercice 2013 en actions n'est pas ouverte aux actionnaires résidant dans tout pays pour lequel une telle option nécessiterait l'enregistrement ou l'obtention d'une autorisation auprès d'autorités boursières locales notamment en Australie, en Italie et au Japon. Les actionnaires résidant hors de France doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer ; les ordres en provenance de ces pays ne seraient pas acceptés. Les actionnaires doivent s'informer par eux-mêmes des conditions et conséquences relatives à une telle option qui seraient susceptibles de s'appliquer en vertu de la loi locale, et il leur est en particulier recommandé de consulter leurs conseillers fiscaux. Lorsqu'ils décident d'opter ou non pour un versement du dividende en actions, les actionnaires doivent prendre en considération les risques associés à un investissement en actions de la Société.

A propos de Danone

Danone est une entreprise mondiale présente sur tous les continents. Le Groupe bénéficie de positions de leader de l'alimentation santé autour de quatre métiers : les Produits Laitiers Frais, la Nutrition Infantile, les Eaux et la Nutrition Médicale. Sa mission est d'apporter la santé par l'alimentation au plus grand nombre.

Danone compte plus de 190 sites de production et environ 104 000 collaborateurs. En 2013, l'entreprise a enregistré un chiffre d'affaires de plus de 21 milliards d'euros, dont plus de 60% est réalisé dans les pays émergents.

Coté sur Euronext Paris, Danone est classé dans les principaux indices de responsabilité sociale : le Dow Jones Sustainability Index, Vigeo, l'Ethibel Sustainability index. Danone est par ailleurs classé n°1 dans l'ATNI index 2013.